

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 18 décembre 2023

N° CM18122023-06
NB/CPG

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit du mois de décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 11 décembre 2023

Nombre de Conseillers : 29

Nombre de votants : 29

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, Mme E. BILLEAUD, Mme I. BROSSET, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, M N. RIPALT, Mme E. RABILIER, Mme L. VILLATEAU, M D. HERAUD, Mme E. LORIEAU NUÑEZ, M D. DOLÉ, Mme S. BÉNÉTEAU, Mme M. RANGEARD, M M. PRAUD formant la majorité des membres en exercice

Excusés :

M F. RABAUD

Procuration à

M JC MARCHAND

Mme M. LERAY

"

M N. RIPALT

M P. BOUSSEAU

"

Mme L. VILLATEAU

M J. BALLAY

"

M D. DOLÉ

M JM BEAUFFRETON

"

M M. PRAUD

Secrétaire : Mme Elodie RABILIER

OBJET : VENDEE LOGEMENT ESH – BAIL POUR LA LOCATION D'UN LOCAL

VU la délibération n°CM06092021-04 du 6 septembre 2021 par laquelle le Conseil Municipal a décidé de conclure une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la société Vendée Logement esh pour une opération de restructuration du quartier d'habitation des Ournais ;

CONSIDERANT que dans le cadre du projet de construction de logements individuels il a été convenu, avec Vendée Logement esh, qu'un local serait mis à disposition de la Commune en remplacement du logement occupé jusqu'à présent dans un bâtiment de ce même quartier ;

CONSIDERANT que cet espace serait dédié au Groupe Ecoute Paroles Solidarité des Ournais (GEPS) ainsi qu'à la Commune pour organiser des animations dans le cadre de l'Espace de Vie Sociale, ceci afin de créer du lien pour et entre les habitants de ce quartier ;

CONSIDERANT que le bail proposé par Vendée Logement concerne en ensemble immobilier situé rue des Prunus, composé comme suit :

- un local bâti d'environ 53,21 m² comprenant :
 - > une entrée desservant un sanitaire équipé d'un WC et d'un lavabo ;
 - > une grande pièce de vie avec un espace doté d'un évier, meuble sous évier et d'un placard technique ;
- un jardin non clôturé enherbé, arboré et aménagé d'une terrasse et d'un espace goudronné d'une contenance d'environ 160 m² ;

CONSIDERANT que ce bail serait consenti pour une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction, pour un loyer mensuel de 396,14 € ;

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 085-218501823-20231218-CM18122023_06-DE



LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

AUTORISE Madame le Maire à signer le bail avec Vendée Logement esh relatif à la location d'un local dans le quartier des Ournais

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

Elodie RABILIER
Secrétaire de séance

Michelle DEVANNE
Maire